



## France maroc couple lesbienne

Par **lulu**, le **24/11/2008** à **19:12**

suis une jeune femme lesbienne française et je voudrais pouvoir faire venir ma femme en France elle est marocaine ça fait trois ans qu'on est en couple et on ne sait pas comment faire valoir nos droits en tant que couple

Par **Tisuisse**, le **25/11/2008** à **10:07**

Le mariage lesbien ou gay est interdit en France, donc ceux prononcés à l'étranger ne sont pas reconnus en France. Le mariage gay célébré par un certain Noël Mamers, maire de Bègles, a été invalidé par les tribunaux français. Tirrez-en les conclusions que vous voulez.

Par **lulu**, le **25/11/2008** à **17:59**

Je sais très bien que avec le pacs ça change rien donc les homos ont encore moins de droits que les hétéros même pour moi aller vivre à l'étranger n'est pas possible sauf si j'ouvre une boîte parce que sinon même si je trouve un CDI ça sera même pas sûr que j'aurais les papiers vu qu'il demande des diplômes donc ça est pour ça qu'on est dans la merde depuis trois ans

Par **Tisuisse**, le **25/11/2008** à **22:26**

La France est une terre d'accueil mais aussi un pays de droit écrit, pas un pays coutumier de

droit oral. Rien ne vous oblige à venir en France surtout si les lois françaises ne vous conviennent pas. Désolé, mais c'est ainsi.

En revanche, en restant au Maroc, pays de gens sympathiques et courageux, et en y travaillant, vous aidez votre pays à se développer et ça, c'est important.

Par **lulu**, le **26/11/2008** à **19:56**

deja riens ne m oblige a venire en france comme vous dit mais je suis francaise et je vie en france et riens ne m interdit de juger mon pays apres s est vrai que au maroc il ont beaucoup de courage a travailler 8 h par jours et toucher que a la fin du mois 250 euro et croier moi meme si la vie et pas chaire la haut avec ce salaire la croier ils ne peuve pas faire grand chose pour vivre alors je comprend que certaine personnes veule quitter leurs pays en ce qui conserne pour mon probleme je croie que vous ne pouver riens pour moi pas grave

Par **lulu**, le **29/11/2008** à **19:53**

BONJOUR TT LE MONDES EST QUE QUELQU UN POURRAIS ME DIRE SI S EST POSSIBLE QU UNE MAROCAINE VIVANT AU MAROC ET QUI VEUX VENIRE OUVRIRE SA BOITE EN FRANCE SI S EST POSSIBLE OU PAS MERCI D AVANCE POUR VOS REPONSES

Par **Marion2**, le **29/11/2008** à **20:03**

Bonsoir lulu,

Il est tout-à-fait inutile de hurler !

Merci

Par **nanou**, le **29/11/2008** à **21:17**

salu

lulu

le pacs marche au consulat francais. tres difficile mes sa marche?

ja suis pacse avec un marocain

Par **lulu**, le **29/11/2008** à **23:29**

bonsoir suis desoler laire je ne hurler pas si tu la resentie comme sa je m en escuse

Par **lulu**, le **29/11/2008** à **23:32**

bonjour nanou comment s est passer pour toi le pacs ? et est que sa ta aider pour le faire venire? merci pour tes reponses et ton aide s est tres sympas

Par **nanou**, le **01/12/2008** à **09:00**

bonjou lulu sa ma pas aider al le faire venir mes a le garder en france.je sai que au consula francai le pacs marche je ses que ses reconnu le pacs tu la fait ou?

Par **lulu**, le **01/12/2008** à **18:02**

salut ont la pas fais pourtant s est pas l envie qui nous manque mais le probleme s est que s est mal vue dans ce pays les homo peut te poser une question comment il a fais pour pouvoir venire?

Par **Lola**, le **09/12/2008** à **21:53**

Salut Lulu,

Moi je suis française et je me suis marié avec un algérien et effectivement au maghreb comme en france les mariages homos n'existent pas.

Le seul conseil que je peux te donner c'est de contacter le consulat de france au maroc pour voir si ils peuvent te proposer une solution.

Sinon ton amie peut solliciter un visa touristique et une fois en france je pense que vous avez possibilité de vous pacsé.

J'espère que ça pourra t'aider.

Bon courage!

Par **lulu**, le **09/12/2008** à **23:25**

SALUT ET MERCI LOLA D AVOIR PRIE LE TEMPS DE LIRE L HITOIRE DE MA VIE VAIS VOIR ET SUIVRE TES CONSEILS POUR VOIR CE QUE SA DONNE JE T EN REMERCIE

Par **franck\_lyon**, le **18/09/2009** à **01:00**

salut je suis gay et le pacs ne marche pas je t es envoyé un message en privé si tu ne l as pas reçu fait le moi savoir dans ce forum  
Franck

Par **frog**, le **18/09/2009** à **03:43**

[citation]Le mariage lesbien ou gay est interdit en France, **donc** ceux pronocés à l'étranger ne sont pas reconnus en France.[/citation]

Un mariage homosexuel célébré valablement à l'étranger peut produire des effets en France si la loi nationale des intéressés reconnaît cette union.

Par **loloaixois**, le **20/02/2010** à **11:09**

Bonjour lulu je sais pas si tu es encore active sur ce forum je suis dans la meme situation que toi je suis gay et je suis en couple avec un marocain depuis 3 ans contact moi par mail loloaixois@hotmail.fr je vie ici au maroc si tu es toujours dans cette situation pour trouver une solution pour ton amie et mon ami. bise a bientôt mon prenom laurent

Par **ilixon31**, le **15/08/2014** à **15:55**

Bonjour,je suis aussi dans cette situation.mon copain est au maroc et moi en france. je ne trouve pas de solution pour le faire venir vivre avec moi.quelqu'un peut il m'aider?  
merci

Par **moisse**, le **17/08/2014** à **09:01**

Bonjour,

Cette solution exsite:

- \* contacter le consulta français local
  - \* contracter un mariage selon le droit marocain.
  - \* demander la transcription de ce mariage dans les registres de l'état civil français, en l'espèce auprès du ministère des affaires étrangères, bureau du Maghreb à Nantes.
- Avec le certificat de transcription et le livret de famille, déposer au consulat une demande de visa pour regroupement familial.
- Sur place l'intéressé sera convoqué par l'OFII pour des testes et visite médicale.
- Le visa obtenu, l'arrivée en France devra être suivie:
- \* d'une demande de rattachement provisoire sur la CPAM du conjoint français

\* d'une demande dans les 3 mois auprès de l'OFII pour la prolongation du visa.

Par **amajuris**, le **17/08/2014** à **11:19**

moisse,

j'ai compris que la situation de ilixon31 est la même que celle des intervenants précédents, c'est à dire des couples homosexuels, donc pas de mariage marocain possible, ni même de mariage français si un des futurs époux est d'un pays qui interdit le mariage homosexuel ce qui est le cas du maroc.

même si la jurisprudence des tribunaux français n'est pas encore fixé sur ce sujet.

cdt

Par **moisse**, le **17/08/2014** à **13:31**

Effectivement,

Si dans le cour de la conversation se sont glissés les problèmes de couples hétéro, les dernieres interventions, je suis dans l'erreur concernant le dernier intervenant.